



# La Lettre d'information de Molsheim

**N°1 - 2014**

**Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 21 février 2014  
sous la présidence de Monsieur le Maire, Laurent Furst.**

**Point 1 : Approbation du  
procès-verbal des déli-  
bérations de la séance  
ordinaire du 16 décembre  
2013.**

Le Conseil Municipal a approuvé le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 16 décembre 2013.

**Point 2 : Délégations  
permanentes du Maire -  
article L 2122-22 du CGCT:  
compte rendu d'informa-  
tion pour la période du  
4<sup>ème</sup> trimestre 2013.**

Monsieur le Maire a rendu compte de l'utilisation des délégations permanentes qui lui sont accordées par le Conseil municipal pour la période du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2013.

Dans le cadre de ses délégations, le Maire a :

- autorisé l'utilisation de 2 salles de la Maison Multi-Associative dans des buts associatifs divers
- autorisé la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de 9 marchés de travaux, de fournitures et de services passés de gré à gré
- renoncé 18 fois à l'exercice du droit de préemption
- délivré 7 concessions dans le cimetière communal situé route de Dachstein et 5 concessions dans celui situé au quartier du Zich.

**Point 3 : Acquisition d'un  
bien suite à un portage  
foncier par l'Etablissem-  
ent Public Foncier du  
Bas-Rhin - Section 49 -  
Parcelle 118.**

Le 16 décembre 2008, la Ville de Molsheim a décidé d'acquérir la parcelle cadastrée en section 49, numéro 118 d'une contenance de 69,41 ares au prix de 225.582,50 €. Cette acquisition a été portée par l'Etablissement Public Foncier du Bas-Rhin, ce qui signifie que ce dernier a acheté la parcelle et que la Ville en a payé le prix sur 5 années. La dernière année de paiement est l'année 2014. Par conséquent, cette parcelle a été entièrement payée et il convient de rédiger un acte de cession entre l'Etablissement Public Foncier du Bas-Rhin et la Ville de Molsheim, afin que notre collectivité soit pleinement propriétaire de ce foncier.

Le Conseil Municipal a donné tout pouvoir à Monsieur le Maire ou à son adjoint délégué pour signer l'acte à intervenir.

**Point 4 : Plan régional  
pour l'activité et l'emploi  
- projets d'investisse-  
ments communaux 2013  
- 2014.**

La Région Alsace a adopté, en juin 2013, un plan de soutien volontariste et exceptionnel à l'activité et à l'emploi, par l'attribution d'une aide à toutes les communes plafonnée à 50.000 €. Cette aide est destinée à la mise en oeuvre d'un projet d'investissement visant à améliorer la qualité et le cadre de vie des habitants ou à répondre à des besoins non ou insuffisamment couverts et dont la réalisation ne peut actuellement démarrer faute de financements publics suffisants. Les modalités d'attribution sont les suivantes :

- le montant de l'aide régionale est de 30 % maximum du coût HT des travaux
- le taux d'aide est bonifié à 40 % en cas de mise en oeuvre de clause d'insertion sociale pour la réalisation des travaux
- l'aide est plafonnée à 50.000 € (pouvant aller de manière exceptionnelle jusqu'à 150.000 € pour des projets spécifiques)
- cette aide ne peut être accordée qu'une seule fois par maître d'ouvrage, pendant la durée de mise en oeuvre du plan régional de relance (2013-2014).

Les projets devront être validés préalablement par le comité de pilotage et de suivi et approuvés en commission permanente du Conseil Régional. Le dossier doit être adressé avant le démarrage des travaux au Président du Conseil

## Conseil Municipal de la Ville de Molsheim - Séance du 21 février 2014 -

Régional d'Alsace et doit comporter une délibération du maître d'ouvrage approuvant le projet.

Afin de s'inscrire dans ce dispositif, il est proposé d'enclencher une opération jusqu'alors retardée dans l'attente des financements nécessaires.

Le réaménagement des chemins ruraux, opération nécessaire à la valorisation du monde viticole, n'a pas été programmé initialement en 2014 compte tenu de l'absence de crédits nécessaires. Ce projet permettra donc la remise à neuf de 1 350 ml de chemins ruraux.

Le Conseil Municipal approuve le programme de pose de revêtement en béton sur 3 chemins ruraux de la commune, afin de participer au plan régional pour l'activité et l'emploi - projets d'investissements communaux 2014.

Une subvention est sollicitée auprès du Conseil Régional à hauteur du taux de 30% sur un montant global de travaux s'élevant à 152.281 € HT, soit 182.128,08 € TTC.

Le plan de financement suivant est arrêté :

Dépenses		Recettes	
Unterer Seiler (265 ml)	33.851,00 €	Subvention plan régional	45.684,30 €
Unterer Leimen (455 ml)	49.576,00 €	FCTVA	28.799,38 €
Bruderthalweg (630 ml)	68.854,00 €	Autofinancement	108.253,52 €
TVA	30.456,20 €		
<b>Total</b>	<b>182.737,20 €</b>	<b>Total</b>	<b>182.737,20 €</b>

**Point 5 : SEML le Foyer de la Basse-Bruche – garantie communale pour un prêt conventionné auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations – travaux rue du Gal Laude, rue du Raisin, rue des Eglantiers – décision modificative au vu du contrat souscrit.**

Les caractéristiques du prêt souscrit auprès de la CDC par le Foyer de la Basse Bruche ayant donné lieu à la délibération N°138/5/2013 du 16 décembre 2013 ont évolué et il y a lieu de confirmer la garantie accordée par la commune.

En conséquence, l'assemblée délibérante de la commune de Molsheim accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement du prêt N° 5864 d'un montant de 96.000 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

**Point 6 : Maison Multi Associative - engagement d'un agent contractuel.**

Les missions de concierge et de gardien de la Maison Multi-associative ont été confiées à un agent du service technique, logé sur place pour nécessité de service. Cet agent atteindra la limite d'âge au mois de mars 2014, et son remplacement est prévu.

L'assemblée délibérante décide de procéder au recrutement d'un agent non titulaire sur le poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe non titulaire à temps non complet, exerçant les missions de concierge de la MMA du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 mars 2015.

**Point 7 : Modification du tableau des effectifs – ajustements liés à la carrière et au mouvement du personnel.**

Divers mouvements de personnel ou évolutions de postes nécessitent plusieurs modifications du tableau des effectifs :

- Des recrutements actuellement en cours nécessitent l'ouverture de postes sur différents grades, afin de pouvoir recruter en fonction du profil qui sera retenu.

## Conseil Municipal de la Ville de Molsheim - Séance du 21 février 2014 -

- Dans le cadre des avancements de grade possibles au cours de l'année 2014, certaines ouvertures de postes sont nécessaires pour pouvoir procéder à la nomination des agents concernés.

Le Conseil Municipal approuve ces modifications du tableau des effectifs de la Ville.

**Point 8 : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Chœur d'Hommes 1856 Molsheim.** Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 270 € à l'association Chœur d'Hommes 1856 pour la tenue du concert du 25 juin 2013 à l'Hôtel de la Monnaie, suite au bilan de cette manifestation présenté par l'association.

**Point 9 : Subvention à l'association "ACCORD" - exercice 2014.** L'Association Accord intervient dans l'aide aux victimes d'infractions pénales sur le secteur de Molsheim. En raison des actions menées par cette association au cours de l'exercice 2013 à Molsheim, l'assemblée délibérante a décidé de leur attribuer une subvention d'un montant de 2 100 € au titre de l'année 2014.

**Point 10 : Attribution d'une subvention à l'Université du Temps Libre de Strasbourg - année universitaire 2013/2014.** L'Université du Temps Libre ayant vu les aides départementales se réduire sollicite une subvention exceptionnelle de la part des villes-moyennes. Considérant que l'association possède une antenne à Molsheim dont l'action présente un intérêt local, le Conseil municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 900 € à l'Université du Temps Libre de Strasbourg.

**Point 11 : Attribution d'une subvention à l'Association des Amis de l'Orgue Silbermann de Molsheim - Exercice 2014.** Les Amis de l'orgue Silbermann organisent chaque année une série de concerts en l'Eglise des Jésuites de Molsheim. Afin de soutenir l'action culturelle de cette association, l'assemblée délibérante a décidé de lui attribuer une subvention de 900 € pour deux concerts programmés en 2014 et un concert qui a eu lieu en décembre 2013, soit 300 € par représentation.

**Point 12 : Attribution d'une subvention à l'association "Savoir-Faire" - édition 2014.** L'association Savoir-faire promeut les métiers manuels de l'artisanat par l'organisation du Salon de la Semaine du Savoir-Faire au printemps. Etant donné l'intérêt que représente une telle manifestation sur le territoire de Molsheim, et qui compte près de 12 000 entrées le temps du Salon, le Conseil municipal a approuvé l'attribution d'une subvention de 7 000 € à l'association Savoir-faire afin de soutenir son action.

*Le Salon de la semaine du Savoir-Faire fêtera cette année son 36<sup>e</sup> anniversaire et se déroulera du vendredi 21 au dimanche 30 mars. L'entrée est gratuite. L'édition 2014 regroupera 62 exposants représentant 48 métiers de l'artisanat.*

**Point 13 : Subvention à l'association Pingouin Prod de Molsheim – Soirées de l'été – édition 2014** Le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 2.000 € à l'association Pingouin Prod, afin de soutenir ses manifestations à Molsheim, et notamment l'organisation d'une manifestation qui se déroulera au stade du Holtzplatz du 20 au 21 juin 2014.

**Point 14 : Attribution d'une subvention au pôle éducatif protestant Lucie Berger de Strasbourg au titre d'une classe de découverte associant un élève originaire de Molsheim.** Sur la base des critères d'aides retenus pour l'organisation de classes de découverte ou transplantées au profit des élèves relevant des écoles primaires et de l'éducation spéciale des collèges, il a été décidé de verser une participation de 45 € au pôle éducatif protestant Lucie Berger de Strasbourg. Cette subvention contribue au financement d'une classe de découverte qui se déroulera pendant cinq jours à Kniebis en Forêt Noire du 19 au 23 mai 2014 et qui concernera un élève originaire de Molsheim.

**Point 15 : Attribution d'une subvention à l'école élémentaire de Duttlenheim au titre d'une classe de découverte à Kriebis près de Freudenstadt en Allemagne, associant deux élèves originaires de Molsheim.**

Sur la base des critères d'aides retenus pour l'organisation de classes de découverte ou transplantées au profit des élèves relevant des écoles primaires et de l'éducation spéciale des collèges, il a été décidé de verser une participation de 90 € à l'école élémentaire de Duttlenheim. Cette subvention contribue au financement d'une classe de découverte qui se déroulera pendant cinq jours à Kriebis près de Freudenstadt en Allemagne, du 12 au 16 mai 2014 et qui concernera deux élèves originaires de Molsheim.

**Point 16 : Forêt communale de Molsheim à Urmatt – exercice forestier 2014 :**

Le Conseil Municipal a approuvé l'exercice forestier 2014 de la forêt communale de Molsheim à Urmatt.

- état prévisionnel des coupes de bois
- programme des travaux d'exploitation et patrimoniaux
- bilan prévisionnel 2014.

**Point 17 : Dénomination d'une voie nouvelle – Allée Pierre Klingenfus.**

Monsieur Pierre Klingenfus, né le 7 avril 1924 est décédé le 4 mars 2013 et a exercé les fonctions suivantes :

- Maire de Molsheim de 1971 à 1995
- Président du SIVOM de 1971 à 1995
- Conseiller Général du Bas-Rhin de 1977 à 1994
- Conseiller Régional d'Alsace de 1973 à 1992
- Maire Honoraire

De manière à rendre hommage à notre ancien maire, en accord avec la famille de Monsieur Pierre Klingenfus, le Conseil Municipal décide de dénommer la voie créée depuis le giratoire de la rue des Sports rejoignant le giratoire de la route de Dachstein et devant se prolonger jusqu'au parking de la gare "**Allée Pierre Klingenfus**".



**Allée Pierre Klingenfus**

Prolongement à venir de la liaison avec le parking de la gare